

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION

Département Ateliers portuaires, exploitation & Travaux

Service exploitation & travaux

Exploitation & sites

Objet: Autorisation de travaux pour le raccordement des eaux pluviales.

Monsieur,

Dans le cadre de la création d'une unité de Bio Méthanisation, Avenue des industries, à Ambarès et Lagrave, l'entreprise Cap Vert Energie doit réaliser le rejet de ses eaux pluviales dans le fossé jouxtant le terrain.

Monsieur Laurent LARPIN Changeons notre Vision de l'Energie (CVE) Immeuble Atria.8

Espl. Compans-Caffarelli

31000 Toulouse

La SABOM et BORDEAUX METROPOLE ont indiqué que ce fossé n'était pas référencé dans leur SIG et que le pétitionnaire devait se rapprocher du propriétaire et/ou gestionnaire afin d'obtenir les autorisations de raccordement et la validation de du point de rejet et de la côte associée.

Le fossé se trouve en effet sur une parcelle de voirie appartenant au Grand Port Maritime de Bordeaux.

En conséquence, après examen de votre demande, je vous adresse, en pièce jointe, l'autorisation de réaliser ces travaux.

Xavier PRAT

Responsable du service Exploitation et sites Grand Port Maritime de BORDEAUX Agent verbalisateur

P.J.: autorisation de travaux et plan GPMB

GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX 152 Quai de Bacalan CS 41320 33082 BORDEAUX CEDEX Tel. +33(0)5 56 90 58 00 Fax +33(0)5 56 90 58 77 postoffice@bordeaux-port.fr www.bordeaux-port.fr SIRET: 781 804 141 00021

🕨 LE VERDON ▶ PAUILLAC ⊳ BLAYE 🕨 AMBES ▶ GRATTEQUINA ▶ BASSENS ▶ BORDEAUX











AUTORISATION DE TRAVAUX

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION

Département Ateliers portuaires, exploitation & Travaux

Service exploitation & travaux

Exploitation & sites

Article 1: Autorisation de travaux

Le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB), représenté par M. Xavier PRAT, Responsable des sites portuaires du Grand Port Maritime de Bordeaux, autorise la société CVE, représentée par Laurent LARPIN, (CVE Immeuble Astria 8 Esplanade Compans - Caffarelli 31000 Toulouse) à réaliser les travaux suivants :

Travaux de raccordement au réseau d'eaux pluviales sur une/ des parcelle(s) gérée(s) par le GPMB, dans le cadre de la construction d'une unité de Bio méthanisation avenue des Industries à Ambarès et Lagrave.

Article 2 : Obligations de CAP VERT ENERGIE

CVE doit respecter les prescriptions du Grand Port Maritime de Bordeaux pour les travaux, notamment les suivantes.

CVE devra informer le Grand Port Maritime de Bordeaux de la réalisation de ce raccordement et transmettre un plan de récolement de ce nouveau branchement. Une visite de contrôle sera réalisée par le GPMB.

Les travaux de raccordement ne devront pas entraver les activités adjacentes.

Cette autorisation ne soustrait pas CVE à son obligation de se conformer aux prescriptions qui seront données par les services de l'Etat, dans le cadre de l'instruction du dossier loi sur l'eau. La société s'assurera du bon fonctionnement du fossé situé sur le terrain du Grand Port Maritime de Bordeaux.

Cette autorisation est établie à la demande de CVE.

Xavier PRAT

Responsable du Service Exploitation et Sites Grand Port Maritime de BORDEAUX Agent verbalisateur

GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX 152 Quai de Bacalan CS 41320 33082 BORDEAUX CEDEX Tel. +33(0)5 56 90 58 00 Fax +33(0)5 56 90 58 77 postoffice@bordeaux-port.fr www.bordeaux-port.fr

SIRET: 781 804 141 00021



